

Charges

A la lumière des travaux d'AUSTIN, il est possible de s'interroger sur la force sémantique des énoncés. En l'espèce, l'énoncé « les charges sont un jeu d'écritures » est un acte langagier illocutoire visant à produire une information accessible aux auditeurs. La qualité de cet énoncé est de provoquer des réactions d'adhésion ou de rejet. L'énoncé modifie directement ou indirectement chez l'auditeur sa perception du sujet ; l'énoncé est dit perlocutoire. En effet, « ces énoncés qu'ils soient vrais ou faux font quelque chose et ne se contentent pas de le dire ».¹

Le retraitement des **charges** se révèle être une opportunité de différenciation des communautés langagières. Pour la communauté des contrôleurs de gestion, il importe de différencier par exemple les **charges directes** des **charges indirectes**, or la qualification indirecte induit sémantiquement « qui compte des détours, qui n'est pas en ligne directe, qui implique des biais. »² Affiner l'analyse des **charges** consiste justement à partir des **charges d'exploitation** à limiter les biais éventuels que pourrait contenir une approche trop générique des charges. Les **charges retraitées** alimentent les **coûts** définis comme « une somme de charges s'appliquant à un moyen d'exploitation ou à un produit ou à un stade d'élaboration du produit ».³ La terminologie utilisée dans la sphère du contrôle de gestion s'appuie sur l'information comptable tout en cherchant à s'en émanciper. Le mot **coût** est connoté différemment du mot charge. Le **coût**, « déverbal de coûter désigne le prix de revient d'une chose [coût de fabrication, etc ...] »,⁴ est une dépense qu'il convient de maîtriser pour ne pas en subir les conséquences désastreuses [connotation au figuré du mot coût⁵]. La **charge** est sémantiquement un fardeau, le **coût** une dépense dont l'absence de maîtrise serait un désastre. La limitation de l'aspect négatif du mot charge implique de qualifier la **charge** en **charges d'exploitation, financières, exceptionnelles, fixes, variables, directes, indirectes**. Chaque communauté langagière, privilégiant l'analyse la plus pertinente de l'information, dispose de ses propres signaux de langage. Les communautés de contrôleurs de gestion et d'analystes financiers utilisent fréquemment les adjectifs **fixes** et **variables**.

Les **charges fixes** sont par définition des **charges** « immobiles, permanentes, définitives, invariables, constantes, continues, stationnaires et persistantes. »⁶ **Fixe** est opposé à circulant. Le qualificatif **fixe** détermine une contrainte. Afin d'atténuer cette perception négative, les contrôleurs de gestion s'entendent pour parler de **charges semi-variables** ou de **charges fixes par pallier**. La fixité implique à long terme le handicap et la rigidité. Par conséquent, l'antonyme variable est le seul capable d'atténuer la perception de la charge-fardeau. En effet, une charge variable peut « prendre plusieurs aspects, est susceptible de se modifier, dépend de l'état d'un système (chiffre d'affaires par exemple), est changeante voire incertaine ou plus négativement instable. »⁷ La variabilité des **charges** signifie que l'organisation est en perpétuelle évolution et que l'action quotidienne est en mouvement donc flexible. La notion de variabilité atténue la dimension négative du mot charges ; à titre d'exemple on entend

¹ AUSTIN J.L., *Quand dire c'est faire*, Points Essais, 1^{er} édition 1962, 2002 p. 181.

² NIOBEY Georges et alii, *op.cit*, p. 355.

³ COURT H., LEURION J., *Comptabilité analytique et gestion*, Tome 1, Foucher, juillet 1985, p.7

⁴ REY Alain et alii, *Dictionnaire historique de la langue française*, dictionnaires Le Robert, 3^e édition, janvier 2000, p. 554.

⁵ *Ibid.*, p. 554.

⁶ REY Alain et alii, *op.cit*, Tome III, dictionnaires Le Robert, octobre 2001, p. 794.

⁷ *Ibid.*, tome V, p. 1698.

fréquemment que « la rigidité des **charges de personnel** est un handicap et qu'il faudrait flexibiliser la masse salariale. » Les communautés de contrôleurs de gestion et d'analystes financiers s'entendent pour retraiter les charges en acceptant de les qualifier de **fixes et de variables**. Le retraitement leur semble indispensable ; cependant, seuls les contrôleurs de gestion utilisent le qualificatif de direct et d'indirect pour cibler les **charges d'exploitation**, la communauté langagière du monde de la finance utilise les syntagmes nominaux de **charges fixes** et de **charges variables**.

Si l'on considère que le champ analogique de charge recouvre les mots fardeau, poids, obligation, imposition, gêne, on peut par ailleurs percevoir que pour chaque synonyme correspond un qualificatif comptable inhérent à la communauté langagière à laquelle appartient le locuteur. Ces communautés langagières peuvent être scindées en trois :

1. La communauté de la comptabilité financière
2. La communauté des contrôleurs de gestion
3. La communauté des analystes financiers

La communauté de la comptabilité financière décline principalement le mot **charge** en :

- Charges d'exploitation
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

La communauté des contrôleurs de gestion décline principalement le mot charge en :

- Charges directes
- Charges indirectes
- Charges fixes
- Charges variables

La communauté des analystes financiers utilise les concepts de :

- Charges fixes
- Charges variables
- Charges opérationnelles
- et retraite les charges par nature enregistrées [charges d'exploitation, charges financières, Charges exceptionnelles]

Le degré de perception analogique du mot charge trouve un correspondant comptable dans chaque communauté langagière, par exemple les charges fixes et les **charges d'exploitation (charges de personnel)** sont sémiologiquement proches « du fardeau », les charges financières (**charges d'intérêt**) comme les **charges directes** assimilables à un « poids », les **charges exceptionnelles**⁸ et les charges variables représentables par les termes « obligation » et « imposition ».

Plus particulièrement, il convient de comparer la terminologie comptable de charges et de ses dérivés avec son champ analogique, fardeau, poids, obligation, imposition, gêne.⁹

⁸ *Ibid.*, tome III ENTI-INCL, p. 610.

⁹ Il est fait le choix de considérer que charge recouvre le champ analogique de fardeau, poids, obligation, imposition et gêne. Cette liste est inhérente à l'étude réalisée à partir de dictionnaires analogiques, de synonymes, historiques et de l'encyclopédie de la langue française réalisée par Alain REY. Cette liste est synthétique et reflète les réponses obtenues dans les différents ouvrages cités.

- Comparaison de la terminologie comptable de charges et de ses dérivés par rapport au champ analogique de **charges** :

Comparaison de **charges** par rapport à fardeau :

Fardeau est défini comme une « chose pesante qu'il faut soulever, élever ou transporter. Le fardeau des impôts, des dettes ; un fardeau supplémentaire de taxe est synonyme de surcharge. » Fardeau semble être le synonyme le plus approprié pour caractériser une charge qu'il faut soulever. Les charges de personnel, à ce titre, constituent des charges indispensables à la production et à la vente. On peut considérer le fardeau comme une contrainte nécessaire qu'il faut rapidement savoir maîtriser. En ce sens les charges de structure sont « les charges liées à l'existence de l'entreprise et correspondent, pour chaque période de calcul, à une capacité de production déterminée. »¹⁰ Le calcul du seuil de rentabilité illustre la capacité de l'entreprise à « soulever » ses charges fixes. Charges de personnel et charges fixes semblent sémantiquement proches. Fardeau, sur le plan analogique, permet de les illustrer et de comprendre également l'importance des impôts et taxes qui peuvent être perçus à la fois comme un fardeau et une imposition, une contribution au financement d'un service.

Comparaison de **charges** par rapport à poids :

Poids est défini « comme la force exercée par un corps matériel proportionnel à sa masse ; poids d'une charge ; poids d'un fardeau ; ployer sous le poids d'une **charge** ; poids est considéré comme une charge, comme un fardeau plus ou moins pénible, on parle du poids d'une charge financière, poids de l'impôt. Mathématiquement, le poids est le coefficient pondérateur ; affecter un poids à une variable. »¹¹ Poids et fardeau sont sémantiquement très proches. Les charges qui pourraient être perçues comme un poids sont celles qui sont plus ou moins « pénibles » c'est-à-dire nécessaires mais contraignantes. On peut faire un rapprochement avec les **charges d'exploitation** liées aux marchandises, matières premières directement nécessaires à la production donc potentiellement qualifiables de **charges directes**, c'est-à-dire qu'il est possible d'affecter immédiatement sans calculs intermédiaires à un coût. Les **charges variables** et les charges opérationnelles peuvent également être connotées par poids puisque mathématiquement elles correspondent à un coefficient que l'on affecte à une variable, le chiffre d'affaires par exemple. Les **charges variables** correspondent au poids effectif et proportionnel de l'inducteur retenu.

Comparaison de **charges** par rapport à obligation :

Obligation est « défini comme la dette créée par un lien juridique ; obligation de donner, c'est à dire de transférer la propriété, la possession ou la jouissance. »¹² Le terme obligation correspond aux charges nées d'un lien contractuel, à ce titre toutes les charges pourraient être qualifiées d'obligation. Cependant celles qui apparaissent au niveau de leur signifié (image mentale) comme les plus proches de la contrainte contractuelle sont les **charges d'intérêts** ou « loyer de l'argent » inhérentes à la rémunération de la dette. Les

¹⁰ BURLAUD Alain, SIMON Claude, *op. cit.*, p. 431.

¹¹ REY Alain et alii, *op. cit.*, Tome VORGE-ROMA, dictionnaires Le Robert, octobre 2001, pp. 852-854.

¹² *Ibid.*, tome IV INCO-ORGA, p. 2048.

charges d'intérêts sont logiquement indirectes par rapport à la production et potentiellement subies comme une contrainte « fixe » tant que le capital n'est pas entièrement remboursé. On peut également classer dans la catégorie des obligations, les amortissements et les provisions qui constituent une contrainte obligatoire de transparence. Ici encore, les amortissements et les provisions du fait du caractère structurellement régulier sont répertoriés comme des **charges calculées** à la fois **fixes** et **indirectes**.

Comparaison de **charges** par rapport à imposition :

Imposition est « défini comme l'action d'imposer une charge financière, des droits, un tribut. Par extension, imposition est synonyme d'impôt, charge, contribution, droit, taxe. »¹³ On retrouve dans la littérature : « les impositions sur le peuple ont été excessives (...) RACINE, *notes historiques V*, ». ¹⁴ Le terme imposition est sémantiquement fort, dans la mesure où la perception immédiate est : impôts, taxes, rappels d'impôts. Les **charges imposées** constituent une obligation que l'entreprise doit subir comme une contrainte à la fois indirecte à la production, et variable car inhérente à l'activité de l'entreprise et aux actes commis.

¹³ *Ibid.*, tome III ENTI-INCL, p. 2157.

¹⁴ *Ibid.*

Comparaison de **charges** par rapport à gêne :

Gêne est « défini come une situation embarrassante, imposant une contrainte ou un désagrément ; situation contraignante ; action qui porte atteinte au bien-être sans présenter de risques notables sur le patrimoine de l'homme. »¹⁵ En résumé la gêne est une situation vécue comme embarrassante sans pour autant compromettre la pérennité de l'entreprise dans la mesure où elle est variable, c'est-à-dire non rémanente. Gêne peut caractériser les charges qui sont à la fois vécues comme des impositions occasionnelles (exemple : **les rappels d'impôts**) et des contraintes variables (**charges opérationnelles**).

Le schéma qui suit présente un exemple synthétique du degré de perception négative du mot.

Il est fait le choix de dissocier la sphère de la comptabilité financière de la sphère du contrôle de gestion dans la mesure où chacune de ces communautés opère une distinction nette entre charges par nature et charges par destination. La sphère de la finance est associée à chacune des deux sphères car les analystes financiers exploitent et retraitent l'ensemble des informations contenues dans les différents documents comptables et managériaux.

¹⁵ *Ibid.*, Tome III ENTI-INCL, p. 1268.

Schéma : exemple de représentation du degré de perception analogique du mot charge

